

CONSEIL COMMUNAL DU 1^{er} FEVRIER 2021

- Présences:** MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins
MM./MMES C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler, R. Miny,
J. Reckinger, A. Toussaint, W. Vullers et M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire
- Excusé:** A. Kremer, conseiller

- CITY APP MIERSCH

Le conseil communal prend connaissance de la nouvelle "City-App Miersch", présentée par le responsable informatique Marc Bettendorff.

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la demande de lotissement présentée par le bureau Holweck Bingen Architectes de Diekirch au nom de l'Administration communale de Mersch relative à la fusion de deux propriétés sises à Mersch, Place de l'Église, en un lot en vue de son affectation à la construction.
- b) la demande de lotissement par la société Harilux Promotions de Michelbouch relative à la division de deux propriétés sises à Moesdorf, Um Knapp, en quatre lots dont les lots A, B et C sont destinés à être affectés à la construction sous réserve qu'un compromis soit élaboré fixant les modalités de vente ainsi que l'incorporation du domaine public longeant la rue (47,51 m²) dans le projet de construction après achèvement du projet de réaménagement de la rue Um Knapp à Moesdorf.
Le collège des bourgmestre et échevins est autorisé à procéder à l'aliénation de la partie du domaine public prédésigné au moment où les surfaces à céder peuvent être définies et fixe le prix de vente à 60.000,00 € l'are.
- c) la demande de lotissement présentée par Mme M. Wolff-Loser de Pettingen relative à la division d'une propriété sise à Reckange, 10, Rue de Brouch, en deux lots en vue de leur affectation à la construction.
- d) la demande de lotissement présentée par le bureau Terra G.O. Sàrl de Capellen au nom et pour le compte de la société DRP Group Sàrl de Gonderange relative à la division d'une propriété sise à Reckange, 9, Rue de Brouch, en trois lots en vue de leur affectation à la construction.
- e) le PAP concernant la modification du PAP dénommé «Mierscherberg – Phase 2» sur des fonds sis à Mersch-Beschmontsbongert, présenté par le bureau E-cone Sàrl de Mersch pour le compte de l'administration communale de Mersch.

- DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le devis pour la confection de trottoirs et la réfection de la voirie à différents endroits de la commune de Mersch au montant de 175.000,00 € TTC.
- b) le devis pour l'acquisition de machines et d'équipements spéciaux pour le service de régie au montant total de 470.000,00 € TTC.

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal approuve à l'unanimité les décomptes de travaux extraordinaires:

Projets	Devis (en € TTC)	Dépense (en € TTC)
Travaux de réfection des services communaux dans le Château de Mersch - sas d'entrée	600.420,73	592.049,11
Aménagement d'un jardin communautaire collectif	67.000,00	64.099,97
Acquisition de machines et d'équipements spéciaux pour les services de régie (2019)	797.000,00	707.383,86

- ENVIRONNEMENT

Vu la circulaire du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable relative aux projets de plan d'action de lutte contre le bruit dans l'environnement, le conseil communal émet à l'unanimité un avis favorable à ces projets.

- CIRCULATION

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications au règlement général de circulation à Mersch et Schoenfels et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- 'MAYORS FOR PEACE'

Le conseil communal décide à l'unanimité de renouveler l'engagement de la commune de Mersch pris par son adhésion à l'organisation «Mayors for Peace» et de réaffirmer à cette dernière son soutien dans la promotion du désarmement nucléaire au niveau mondial.

- MAISON DE LA CULTURE

Le conseil communal approuve le premier avenant à la convention d'ouverture de crédit par la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, les responsables de l'asbl «Maison de la Culture Mersch» et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mersch, par lequel la commune de Mersch se porte caution solidaire pour un montant de 150.000,00 € au profit de la Maison de la Culture à Mersch sur une durée de 24 mois sous condition que l'asbl Maison de la Culture réserve à la Commune de Mersch un droit de regard annuel dans les comptes et la gestion de l'asbl.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la convention de mise à disposition signée entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et le collège des bourgmestre et échevins, par laquelle l'État met à disposition de la commune de Mersch un terrain de ~38,10 a, sis à Mersch, rue de la Gare, pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} mai 2020 contre paiement d'une indemnité annuelle symbolique de 100,00 €.
- b) la convention par laquelle les époux Lutgen-Clerf de Moesdorf autorisent le syndicat intercommunal SICONA-Centre à débroussailler et à entretenir leurs terrains sis à Moesdorf aux lieux-dits «in Mecheler», «unter Hones» et «im deierlichen Berg».
- c) l'acte de cession par lequel la société Promotion Marechal Nico Sàrl de Kehlen cède gratuitement à la Commune deux parcelles de terrain de 0,31 a, sis à Rollingen au lieu-dit «Alheck».

- d) le bail à ferme par lequel la Commune loue à M. E. Monen d'Essingen des terrains de 1.079,91 a, sis à Moesdorf, au loyer annuel de 3.239,73 €.
- e) le bail à ferme par lequel la Commune loue à M. C. Thilmany de Brouch des terrains de 172,39 a sis à Mersch au loyer annuel de 517,17 €.
- f) la convention par laquelle la Commune de Mersch charge la société Bongert Sàrl de Lintgen de l'exploitation de la buvette au parc communal pendant la durée d'une année à partir du 1^{er} mars 2021 contre paiement d'une indemnité annuelle de 1.200,00 € + caution de 600,00 € + mise à disposition d'une licence de débit de boissons alcooliques au montant annuel de 600,00 €.
- g) 8 concessions à 30 ans sur des tombes au cimetière de Mersch.

- SPORTIFS MÉRITANTS

Le conseil communal approuve à l'unanimité la dépense de 5.525,00 € pour primes d'encouragement aux sportifs méritants pour leurs prestations et résultats au courant de la saison écoulée.

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal approuve à l'unanimité les déclarations de recettes de l'exercice 2020 au total de 12.604.117,20 €.

- OFFICE SOCIAL

Le conseil approuve à l'unanimité

a) le budget rectifié définitif de l'exercice 2020 de l'office social de Mersch:

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes:	1.752.087,90 €	2.120,00 €
Dépenses:	<u>1.651.925,80 €</u>	<u>2.120,00 €</u>
Boni:	100.162,10 €	0,00 €
Boni 2019:	96.108,99 €	347.111,58 €
Boni fin 2020:	196.271,09 €	347.111,58 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 183.045,29 € au service ordinaire et à 1.015,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement).

b) le budget provisoire de l'exercice 2021 de l'office social de Mersch:

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes:	1.807.752,98 €	1.995,00 €
Dépenses:	<u>1.807.752,98 €</u>	<u>1.995,00 €</u>
Boni:	0,00 €	0,00 €
Boni 2020:	196.271,09 €	347.111,58 €
Boni général:	196.271,09 €	347.111,58 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 205.195,37 € au service ordinaire et au service extraordinaire à 865,00 € (fonds de roulement).

- PLAN PLURIANNUEL DE FINANCEMENT (PPF)

Le bourgmestre explique et présente le plan pluriannuel (PPF). Le conseil communal prend connaissance des données financières.

- CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal décide de convoquer, en cas de besoin, les réunions du conseil communal dans le Hall Irbicht à Beringen.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS